



## Achat en ligne, double livraison

Par **Guiguimouk**, le 12/11/2009 à 13:22

Bonjour,

Suite à un achat sur un site de vente en ligne (avec paiement en plusieurs fois via un partenaire), j'ai reçu deux exemplaires du produit, à 1 mois d'intervalle.

J'ai prévu pour l'instant de garder ce 2eme colis dans son emballage d'origine, au cas ou le site marchand réalise son erreur et me le réclame.

Existe-t-il une période légale à l'issue de laquelle le site ne peut plus me réclamer ce produit ?  
Combien de temps dois-je attendre avant de pouvoir en disposer à ma guise ?

Merci pour vos réponses.

Par **bluebird**, le 29/11/2009 à 15:37

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous. Je voulez savoir ce que vous aviez fait. Vous a t-on réclamer le produit depuis ? Avez-vous eu plus de précisions concernant la loi à ce sujet ?  
Merci de votre retour